

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Canton de Solesmes



Programme d'étude

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Décembre 1994

SOMMAIRE



Carte des paysages	3
Présentation de la commune	4
Territoire communal et carte des pentes	5
Processus d'une démarche	7
1 - Préliminaires	7
2 - Mise en place d'une analyse approfondie	7
3 - Définition d'un programme pluriannuel	8
La carte d'identité du village	9
Dessiner le paysage	10
Les aménagements ponctuels	12
1 - L'entrée nord du village	12
2 - Le franchissement du Roniau	13
3 - Un abribus	13
4 - Le jardin du presbytère	14
5 - L'entrée sud du village	15
6 - Les prairies du château	16
Bibliographie	19

Présentation de la Commune

Situation *(carte I.G.N.)*

La commune de Vendegies-sur-Ecaillon est située sur la Route Départementale reliant Valenciennes à Le Cateau (C.D. 958). Elle est distante de 13 Km de Valenciennes et 8 km de Solesmes à laquelle elle est administrativement rattachée.

D'une superficie totale de 657 ha, Vendegies-sur-Ecaillon est entourée par les communes suivantes : Sommaing sur Ecaillon, Bermerain, Martin-sur-Ecaillon, Quérenaing, Artres et Haussy.

Sommaing-sur-Ecaillon et Vendegies-sur-Ecaillon forment d'ailleurs une continuité bâtie le long de la vallée.

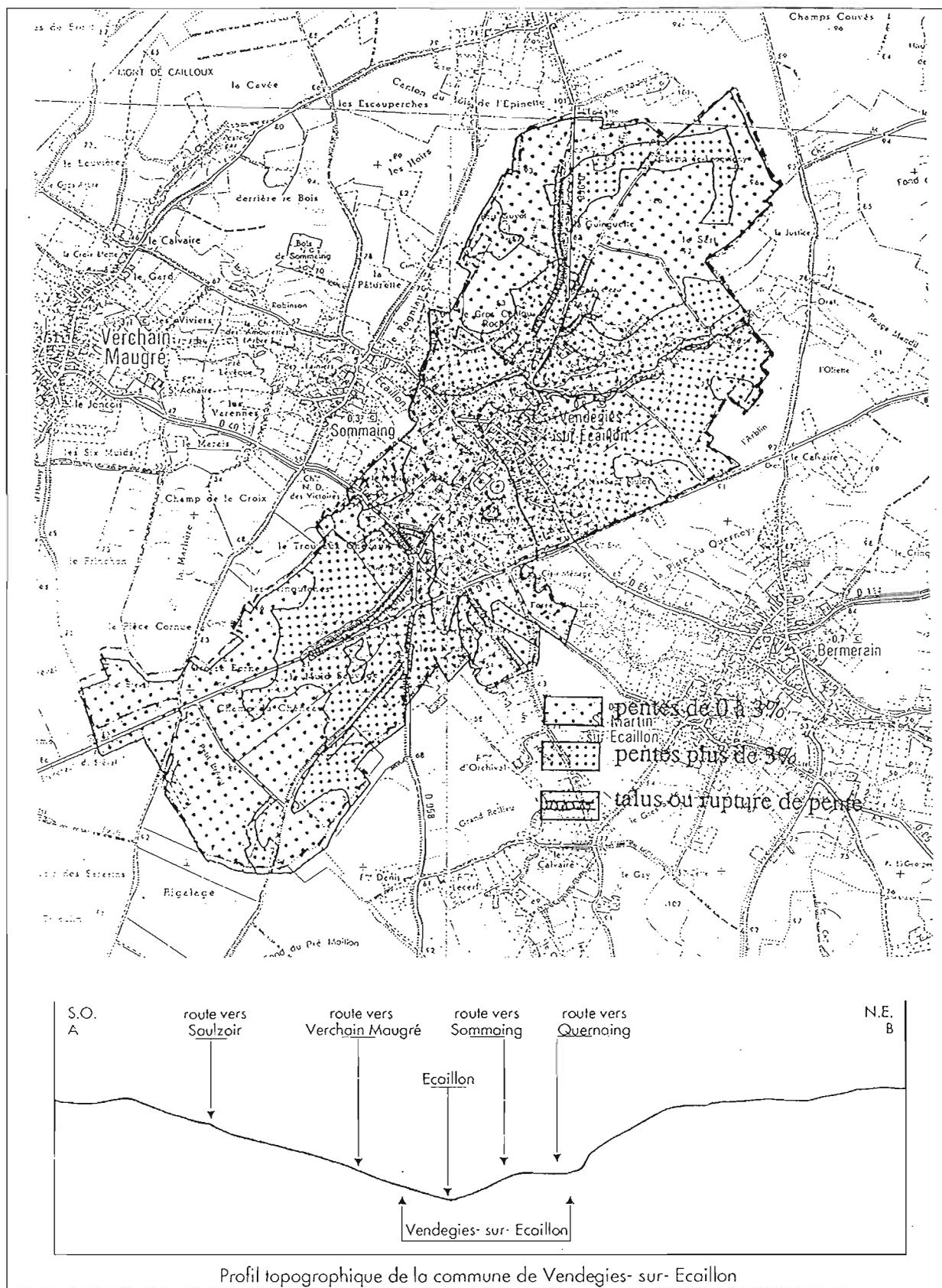
La population de Vendegies-sur-Ecaillon est en continuelle progression. Entre 1882 et 1990, elle est passée de 911 à 1006 habitants, ce qui lui donne un taux de variation annuelle de + 1,25 %. Cette progression positive est presque inhabituelle dans les communes à caractère rural. Elle est due à la proximité de Valenciennes et à la qualité du cadre de vie qui affirme un caractère résidentiel.

Topographie *(cf. profil et cartes des pentes)*

La lecture du profil topographique de la carte des pentes montre que le village ancien de Vendegies est principalement installé sur le versant sud-ouest de l'Ecaillon. Le village est à la confluence de 3 cours d'eau le Roniau, les Harpies et l'Ecaillon.

La présence de trois vallées donnent à la commune un aspect vallonné. Cette morphologie offre des pentes allant jusqu'à 6%. Cette caractéristique associée à la nature des sols et à leur occupation montre une vulnérabilité à l'érosion hydrique.

Territoire communal et carte des pentes



D'après carte I.G.N. 1/25000 NO : 2606 Est Valenciennes

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études (animatrice de pays du Conseil Général et chargé d'études du C.A.U.E...).

1 - Préliminaires :

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (plan, P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants, entrepreneurs, agriculteurs,
- E.D.F., Télécom,
- Chambre d'Agriculture.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études déjà en cours sur la commune.

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Des outils dont le maître d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Des informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront au maître d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme. Pour arrêter les options d'aménagement le maître d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'École des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaires (A.P.S.)

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la Commune, maître d'ouvrage et maître d'œuvre (le bureau d'études) définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents d'Avant-Projets Sommaires, l'Avant-Projet Détaillé et la mise en œuvre des travaux. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

La carte d'identité du village

La commune de Vendegies-sur-Ecaillon, par sa localisation recèle des atouts importants :

- ses vallées et leurs versants sont considérés comme un site d'intérêt biologique remarquable,
 - la confluence des trois vallées avec les cours d'eau,
 - la présence d'un Menhir classé monument historique,
 - une infrastructure remarquable par ses talus,
 - une source et son lavoir,
 - son patrimoine architectural.

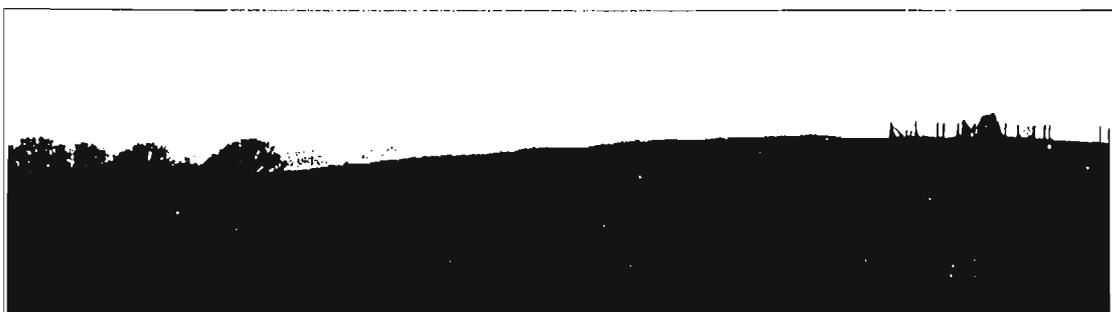
Ces richesses aussi bien naturelles, qu'architecturales, paysagères et urbanistiques présentent des qualités non négligeables que le maître d'œuvre doit prendre en considération pour asseoir ses interventions.

Si ce potentiel est fort, il peut néanmoins être mis à mal par l'addition de petites négligences qui, petit-à-petit dissimulent les caractères identitaires et l'intelligibilité des sites (pose d'une buse, choix inadapté d'une espèce végétale, surdimensionnement d'une surface minérale en rapport à l'échelle et à la symbolique du lieu...). Il ne faut pas oublier que Vendegies est un village...

Un travail consistera à déceler, repérer, décrire et qualifier, tant à grande et qu'à petite échelle, les éléments et les ensembles qui par leur présence et la pérennisation de leurs qualités révéleront au mieux l'identité de Vendegies. Ce travail portera tant sur l'aspect architectural, naturels, paysager qu'historique et légendaire. Une attention particulière sera à porter, à titre d'exemple, sur les Harpies, l'Ecaillon, le Roniau, le ruisseau du Lonni, les douves, le menhir, le lavoir, les ravins boisés, les fossés, etc....

L'une des finalités pourrait être par exemple :

- la rédaction d'un plan guide et/ou d'une exposition à destination des administrés et des touristes,
- la réalisation d'un parcours pédestre, équestre ou cyclo-touristique en boucle avec des ramifications vers les communes voisines proches ou lointaines,
- une programmation de mise en lumière nocturne de points stratégiques (menhir, église, lavoir, etc...).



Dessiner le paysage

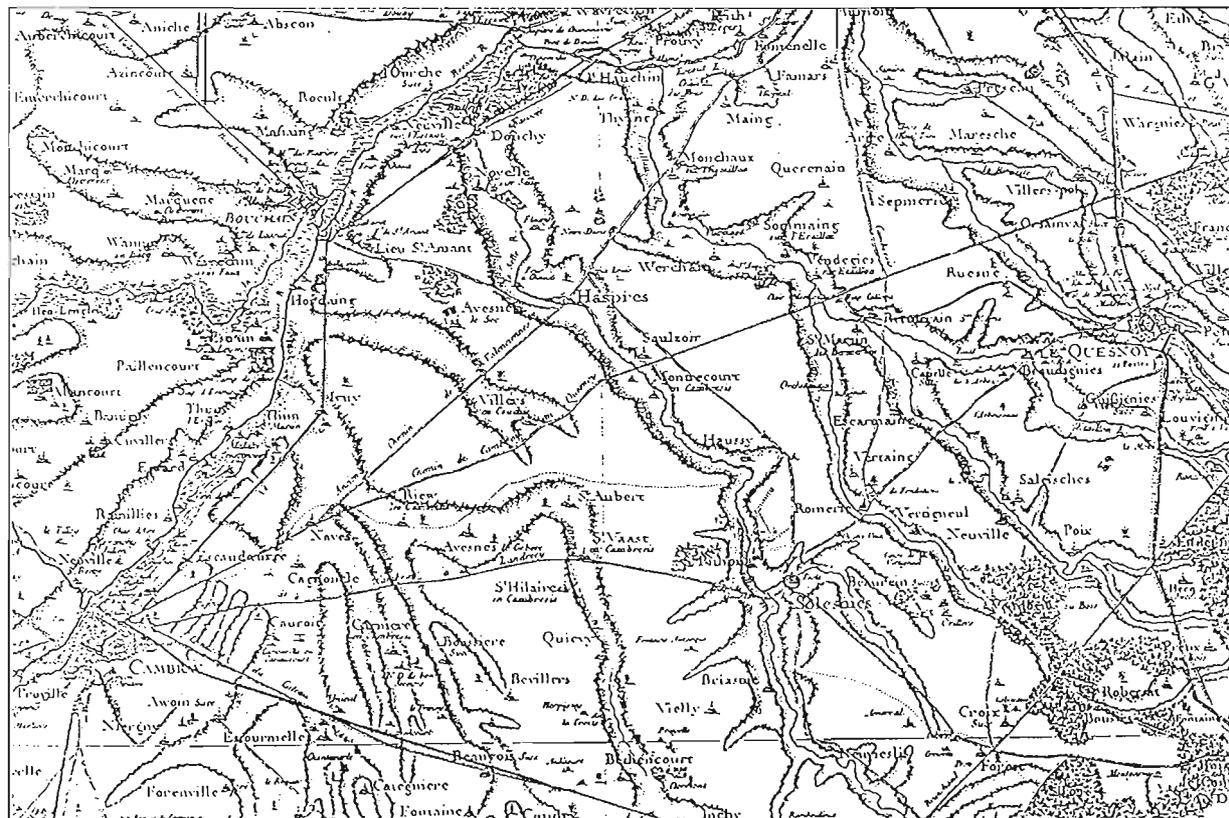
La Commune et les agriculteurs s'engagent dans un aménagement foncier. Ce long travail permet à la Commune de se déterminer sur des réserves foncières qu'elle estimera nécessaire (2% de la surface remembrée). Cette volonté permettrait de limiter les problèmes d'érosion, faciliter l'accès, conforter des éléments stratégiques. L'érosion est un problème traduisant l'inadaptation des techniques de travail du sol à la topographie et à leur nature. Au-delà du problème esthétique de la "coulée de boue" il y a la perte de la richesse inestimable d'un sol.

Le recours à la bande boisée sur des sites à forte érosion sera à envisager sur de nombreux secteurs (cf. C.R. n° 9 dit de la "Petite Chaussée"). Cette action devra être couplée avec un labour parallèle aux courbes de niveaux. La répartition des boisements aura tout intérêt à s'inspirer de l'exemple de la Vallée de l'Ecaillon : la zone de rupture de pente, talus de chemins creux et de ravins, sont plantés. L'espace de la vallée reste ouvert, ménageant ainsi des vues sur les cœurs de villages (cf. photo aérienne).

Une attention particulière pourrait être portée dans ce cadre au menhir et la chaussée Brunehaut dans un souci de mise en valeur des patrimoines et d'accroche sur les itinéraires de promenade.

L'étude posera le problème de la décharge implantée à la Bruyère de Sommaing et la qualité du chemin qu'elle impose. Est-elle compatible avec l'accès au menhir ? Qu'est-il prévu après son exploitation ?

Des schémas de principes pertinents et motivés seront proposés. L'équipe communale pourra inclure ces éléments de réflexions dans le projet d'aménagement foncier.



D'après carte de Cassini n° 42 - 1ère moitié du 18ème siècle



D'après cartede du Diocèse de Cambrai - 1769

Les aménagements ponctuels

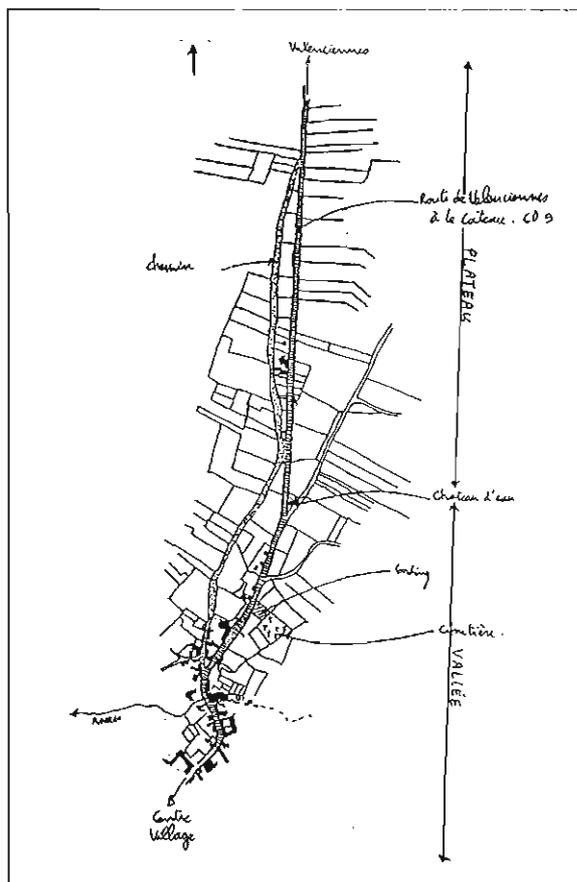
Ce n'est qu'une fois acquise la connaissance des éléments d'identité et des ambiances du village et forts de ceux-ci que les maîtres d'œuvre seront invités à faire des propositions d'aménagements ponctuels.

Il sera demandé de toujours garder en mémoire le fait que Vendegies-sur-Ecaillon est un village et que par exemple, les "problèmes" se traitent avec les précautions ad hoc (ex. parking, etc...).

De nombreux projets s'égrènent le long de la Route Départementale reliant Valenciennes à Le Cateau (RD 958). Le trafic routier qui traverse le village est important, puisqu'il dépasse 3300 véhicules par jour.

Par rapport à cet axe, effets de vitrine et d'articulation seront à rechercher. Les voies secondaires, les chemins, les ruisseaux et l'Ecaillon seront appréhendés dans l'optique de la mise en valeur des séquences rythmant la traversée du territoire communal. Tout ne doit pas être sacrifié à une logique purement routière.

1 - L'entrée nord du village

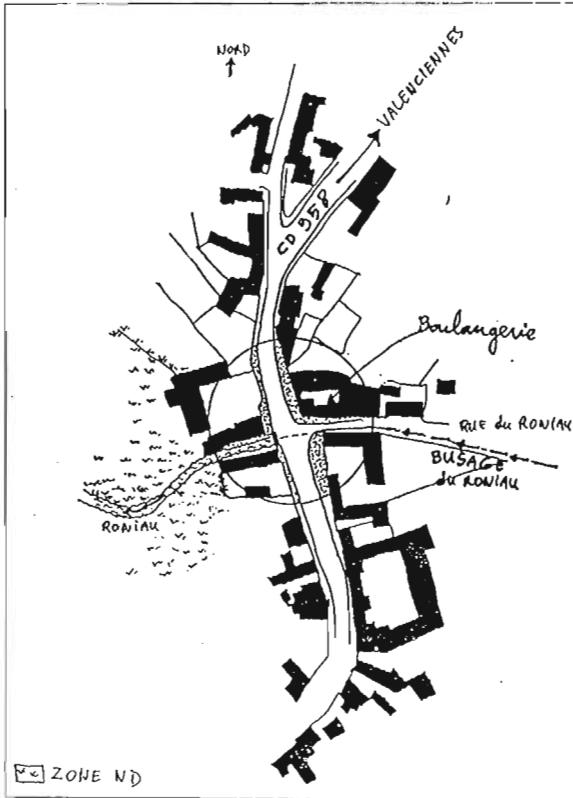


La découverte de la commune en venant de Valenciennes, avant de plonger dans son cœur, montre un secteur relativement déstructuré (maisons isolées, château d'eau, accotements non maîtrisés). Les panneaux de limitation de vitesse et les quelques bandes rugueuses à l'entrée du village apportent plus de difficulté de perception que de cohérence et de sécurité.

Des schémas d'intentions où s'afficheront des soucis d'unité seront proposés sur cette séquence de la R.D. Ils seront suivis d'esquisses chiffrées.

Les propositions veilleront à intégrer dans la même réflexion les abords du château d'eau, l'espace séparant la route du cimetière et le terrain compris entre le chemin et la route.

2 - Le franchissement du Roniau



Situé entre deux courbes de la route, il existe une légère dilatation dans les alignements de façades, c'est là, dans l'ignorance la plus complète, que la route franchit le ruisseau capricieux du Roniau.

Un commerce occupe l'angle nord de la rue du Roniau (busée sur ce secteur !). Le cours ouest traverse au contraire un ensemble de jardins que le P.O.S. a précautionneusement préservé.



Le souci premier de rythmer et d'enrichir la traversée du village exprimera l'intérêt qu'il y aurait à signaler la ligne d'eau pour rendre perceptible et intelligible la richesse hydrographique et la variété orographique.

Dans cette optique la desserte de la boucherie sera un paramètre à prendre en considération, ceci ne peut générer qu'une incidence positive sur l'activité.

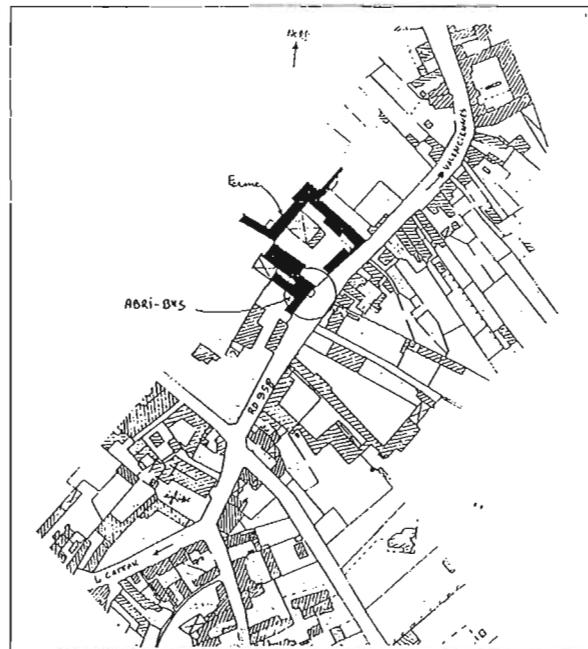
Des schémas d'intentions illustrés de photographies de références seront proposés en préalable aux esquisses chiffrées.



3 - Un abribus

Situé à proximité d'un superbe bâtiment de ferme l'abribus a une qualité "architecturale" qui ne lui fait pas honneur !

Des propositions de structure très légère à l'œil seront faites, afin de mettre en valeur les architectures voisines de brique à soubassement de grès.



4 - Le jardin du presbytère

Ce jardin s'isole du trafic par un gros mur de soutènement que rompt un escalier. Il apparaît, au pied de l'église, comme suspendu au-dessus de la route qui descend vers l'Ecaillon.

Ce jardin est un espace isolé, mais néanmoins traversant car il permet l'accès au presbytère et à l'école. Il serait envisageable d'y conforter les massifs de plantations et d'y redessiner les allées pour redonner toute la qualité aux lieux. L'exubérance végétale pourrait être utilisée pour le rendre plus présent de jour sur la traversée du village et de nuit par une mise en lumière adéquate (mur, végétation, etc...).



Des schémas d'intentions suivis d'esquisses seront présentés.



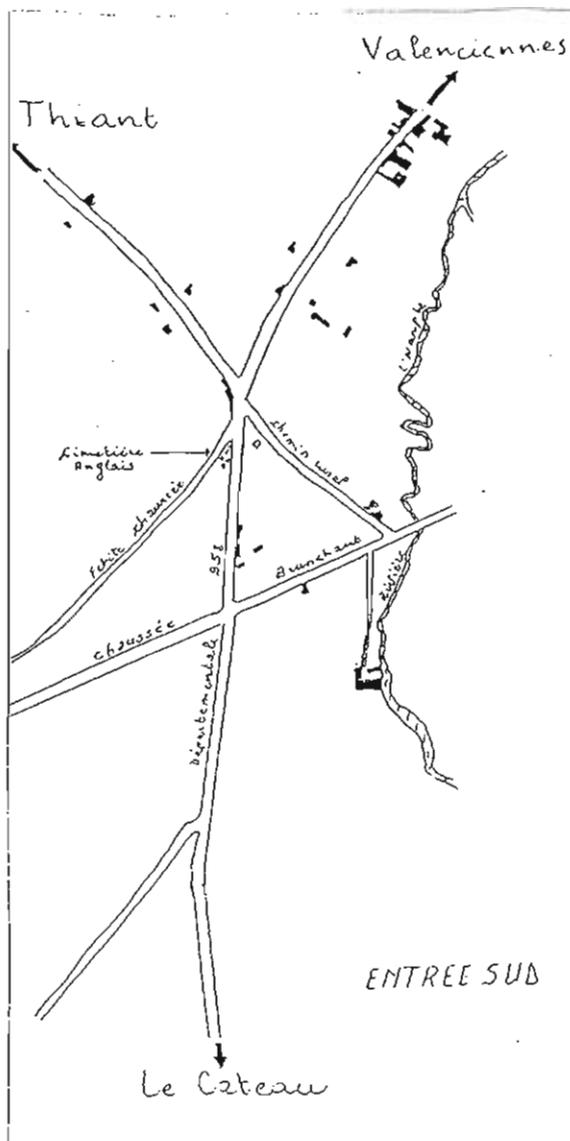
5 - L'entrée sud du village

En arrivant de Solesmes, l'entrée dans le village s'établit après une succession de croisements, de routes et de chemins. La gradation entre l'espace agricole et le secteur bâti pourrait être améliorée.

Les carrefours, qu'ils soient routiers ou donnant accès à des chemins communaux, ne sont soumis qu'à deux seules logiques : routière ou agricole ; elles nient l'essence même de ces espaces au statut public.

Le regard analytique se focalisera de préférence sur le carrefour entre la chaussée Brunehaut R.D. 114 et la Route Départementale 958. Il fera de même sur le carrefour entre le R.D. 958 et le C.R. n° 9 dit de la Petite Chaussée.

Dans le premier cas, il s'agira de redonner une échelle au lieu en s'appuyant sur la "dimension" historique et territoriale de la chaussée. Dans le second cas, il s'agira d'anticiper le changement de statut de la parcelle 1573 (réservée NB au P.O.S.) qui est proposée à la vente. Les principes d'aménagement veilleront à rendre au chemin excessivement fréquenté par les engins agricoles un gabarit valorisant le calvaire et l'enceinte du cimetière anglais.



Des schémas d'intentions, suivis d'esquisses chiffrées seront proposés.



6 - Les prairies du château

Partie intégrante d'un ensemble de prairies longeant l'Ecaillon, cette parcelle communale est stratégique à bien des égards :

- ouverture large depuis la R.D. 958 sur les paysages alentour et la silhouette du village,
- proximité des cours d'eau (Ecaillon, Lonni, Ronniau),
- proximité d'équipements (école maternelle, salle et terrains de sport, salle communale, future mairie),
- présence d'une douve témoignant un passé historique,
- trait d'union entre le village et ses extensions résidentielles,
- inscription dans l'inventaire Z.N.I.E.F.F. comme étant un secteur d'intérêt biologique remarquable.

Cet ensemble non exhaustif confère déjà au site une qualité paysagère réelle. Le projet ambitionnera d'en tirer partie au mieux en privilégiant :

- la mise en valeur de l'eau en mettant en scène tant Lonni que l'Ecaillon,
- les continuités visuelles de la vallée, la mise en valeur des différences topographiques (douve, berges, talus),
- le caractère humide des ambiances végétales,
- la participation à un circuit de promenade.

Le maître d'œuvre devra garder à l'esprit que les aménagements projetés tiennent compte de l'installation de la future mairie et des risques d'inondation du secteur. De même, les réponses aux problèmes de stationnement, de sécurité aux carrefours et le souhait d'une place publique veilleront à ne pas créer un front minéral entre les prairies et les routes. On privilégiera une mixité des fonctions sur le site.

La réflexion à porter devra dépasser le simple périmètre des prairies, des schémas d'intention illustrant différents principes seront proposés. Après accord, des esquisses pourront être présentées.

Bibliographie

A.E.R.E.A., Filez et Cau géomètre - octobre
1993 - *Préétude d'aménagement foncier*

Géry Herbert - 1981 - *Les Mégalithes du Cambrésis* (p.15-16) - *Les Amis du Cambrésis*

Pierre Mauviel - 1994 - *Vendegies-sur-Ecaillon, son histoire et celle des Vendégeois* (manuscrit)

Conseil Général du Nord et C.A.U.E. du Nord 1993-1994 : étude "Trame Verte" phase 1 et 2 - sous presse.

R. Dion - D. Paris - 1976 - *Aspect de la vie de relation dans un fragment d'espace rural : 4 communes au sud de Valenciennes - Famars, Quérénaing, Vendegies-sur-Ecaillon et Bermerain* - p. 303 à 310 - *Maîtrise Institut de Géographie de Lille.*

Document réalisé par
Jean Marc Le Moing : paysagiste DPLG
et Ahmed Rebai : écologue